



Chantepie
Corps-Nuds
Nouvoitou
Saint Armel
Vern-sur-Seiche

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du SUET

Musique et Danse

2017/2018



CHANTEPIE

Siège administratif
27 Avenue André Bonnin
02.99.41.46.77

VERN-SUR-SEICHE

Espace Culturel le Volume
Avenue de la Chalotais
02.23.27.03.61

Permanences Inscriptions

Lundi, Mardi, Vendredi 14h30-18h
Mercredi 9h30-11h30/14h-18h

courriel : emd.suet@wanadoo.fr site web : <http://cri-suet.fr>

Dossier de réinscription : Date limite le vendredi 23 juin 2017

Dossier complet à remettre aux secrétariats

Fermeture secrétariat le 13 juillet au soir. Réouverture le 23 août 2017

Calendrier de l'année 2017/2018

Reprise des cours : à partir du lundi 11 septembre 2017

Toussaint : du samedi 21/10/17 après les cours au lundi 06/11/17
Noël : du samedi 23/12/17 après les cours au lundi 08/01/18
Hiver : du samedi 24/02/18 après les cours au lundi 12/03/18
Printemps : du samedi 21/04/18 après les cours au lundi 07/05/18
Fin des cours : mercredi 03/07/18 après les cours

Administration

Président : Laurent LISEMBART (Corps-Nuds)
Vice-Présidents : Alban KERBOEUF (Chantepie)
Anne-Gaëlle BALLARD (Nouvoitou)
Pierric HOUSSEL (St Armel)
Bernard LORÉE (Vern-sur-Seiche)
Directeur : Christian BOTHÉ
Coordinatrice : Dominique ALÉVÊQUE
Secrétariat : Sophie SALMON, Stéphanie GAUTHIER



Important

Les dossiers de réinscriptions non parvenus, ou incomplets,
au vendredi 23 juin 2017 seront traités en fonction des places disponibles
Aucune inscription ne sera prise aux forums

Pièces à fournir



- La fiche d'inscription dûment datée et signée
- Frais de dossier à régler par espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public (25€/élève)
- Certificat Médical obligatoire (danse)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Une copie de l'attestation ARS 2016-2017 (Allocation Rentrée Scolaire)
- Une attestation de scolarité pour les étudiants
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB dans le cas d'un premier prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

Important :

Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le 1er octobre 2017, par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur)

Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.

• Modalités de paiement :

Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque, par espèces ou chèques vacances.

Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

• Aide aux familles :

De compétence communale. S'adresser aux services sociaux de votre mairie.

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle).

L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et après l'accord du Directeur et du Président (déménagement, maladie dûment justifiée...).

Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis.

Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

3 - 14) Lieux des cours

La présence des parents d'élèves n'est admise au sein des classes qu'avec l'accord de l'enseignant.

Par le caractère intercommunal de l'établissement et l'imprévisibilité de certaines absences, les parents sont tenus de s'assurer de la présence des enseignants avant de laisser leur enfant seul ; d'autre part, ils sont tenus d'être présents pour récupérer leur enfant à la fin du cours.

Il est donc impératif, pour des raisons de sécurité, que les parents aient vérifié la présence de l'enseignant avant de laisser seul l'enfant dans une salle de cours.

TARIFS 2017/2018

(Comité Syndical du 18 mai 2017)

Frais de dossier par élève Exonération à partir de la 3 ^{ème} inscription dans la même famille (même adresse de facturation)			
	25 €	25 €	25 €
MUSIQUE ET DANSE			
	Enfants Etudiants* Syndicat	Adultes Syndicat	Hors Syndicat
Eveil Pluridisciplinaire - MS	170 €	-	255 €
Eveil Pluridisciplinaire - GS	175 €	-	255 €
MUSIQUE			
	Enfants Etudiants* Syndicat	Adultes Syndicat	Hors Syndicat
Eveil Musical - CP	175 €	-	270 €
Parcours 1 ^{ère} année (C1A1)	180 €	-	270 €
Parcours 1 ^{ère} année (C1A1) - Tutti	362 €	-	515 €
Formation Musicale, Cours technique – M.A.O.	180 €	195 €	270 €
Parcours Diplômant	480 €	546 €	675 €
Parcours Non Diplômant	365 €	416 €	522 €
Soutien Pratique Instrumentale	254 €	305 €	435 €
Instrument supplémentaire (sous réserve de place)	480 €	546 €	675 €
Pratique collective seule **	65 €	80 €	85 €
Session (hors inscrit Suet) ou > 1	70 €	75 €	80 €
Location d'instruments 1 ^{ère} année	110 €	115 €	120 €
Location d'instruments 2 ^e année***	165 €	170 €	170 €
DANSE			
	Enfants Etudiants* Syndicat	Adultes Syndicat	Hors Syndicat
Initiation 1 jusqu'au cycle d'observation 2	180 €	-	270 €
A partir du cycle d'observation 3 inclus	245 €	260 €	330 €
2 ^{ème} cours	170 €	200 €	240 €
Parcours Renforcé CO1 – CO2	240 €	-	420 €
Parcours Renforcé CO3 – CO4	280 €	-	520 €

Tarif Syndicat : Domiciliés dans les communes de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel et Vern-sur-Seiche (justificatif de domicile)

* Tout élève ayant atteint l'âge de 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte ou étudiant sur présentation de sa carte.

** sur l'année scolaire : orchestres d'harmonie, à cordes, ensemble de guitares, chorales, jazz

*** si possibilité

Année due en totalité : Paiement par trimestre. Paiement par chèques vacances accepté.

Aide aux familles : De compétence communale. S'adresser aux services sociaux de votre mairie.

Musique : Rencontre avec les professeurs

Le jeudi 7 septembre 2017 de 18h30 à 20h

Aux lieux indiqués ci-dessous. Pour fixer les horaires de cours d'instrument uniquement
Ce RDV ne présume en rien du lieu de cours pour l'année

DISCIPLINE	PROFESSEUR	COMMUNE*	SALLE
Basson	MOUGINOT Marc	Vern-sur-Seiche	Stravinsky
Batterie	GUYARD Diego	Vern-sur-Seiche	Zappa
Chant	AMBROSI Solène	Chantepie	Satie
Clarinete - Flûte à bec	FLICHY Frank	Vern-sur-Seiche	Piazzolla
Contrebasse	LASSERE Hugues	Chantepie	Davis
Cor	LEGOUPIL Geoffroy	Chantepie	Ravel
Flûte traversière	GORGAN-MERIGLIER	Chantepie	Brassens
Guitare classique	CHANDORA Gaël	Vern-sur-Seiche	Trénet
Guitare classique	GOURVENNEC Laetitia	Chantepie	Poulenc
Guitare basse	PATINEC Pierre	Vern-sur-Seiche	Monteverdi
Guitare, Guitare MA	DANJARD Stéphane	Chantepie	Davis
Harpe celtique	JAMAIN Florence	Vern-sur-Seiche	Nougaro
Hautbois	MAGAUD Frédéric	Chantepie	Brassens
Percussions	LEPLAT Quentin	Chantepie	Boulez
Piano	PAVEC Olivier	Chantepie	Debussy
Piano - Clavecin	TUFFERY Pascal	Vern-sur-Seiche	Rachmaninov
Piano, Piano MA	COUM Benjamin	Vern-sur-Seiche	Bernstein
Saxophone	ROUAULT Ivan	Vern-sur-Seiche	Dutilleux
Trombone - Tuba	LEBAILLY Quentin	Vern-sur-Seiche	Couperin
Trompette	CORBEAU Florence	Vern-sur-Seiche	Petrucciani
Violon	LOHEAC Serge	Chantepie	Messiaen
Violon - Alto	MAGAUD Anne	Vern-sur-Seiche	Jolas
Violoncelle	KARAEV Nathalie	Vern-sur-Seiche	Prokofiev

*Chantepie : 27 avenue André Bonnin

Vern-sur-Seiche : Espace Culturel le Volume avenue de la Chalotais

Danse : Tenues 2017/2018

	Justaucorps	Collants	Chaussons
	<u>standard à fines bretelles et sans jupette</u>		
Initiation 1 et 2	bleu (roi ou ciel)	collant classique sans pieds	non
CO1 et CO2 Classique	blanc		demi-pointes roses
CO3 et CO4 Classique	noir		
CE1 à Sup Classique	rubis	collant classique ou noir	non
CO1 à Sup Jazz	non	pantalon de danse noir	